

ARRÊTÉ

Accordant une récompense honorifique pour acte de courage et de dévouement

*La préfète d'Eure-et-Loir
Officier dans l'ordre national du Mérite*

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu la demande en date du 22 octobre 2020, présentée par le Colonel Georges PIERRINI, commandant le groupement de gendarmerie départemental d'Eure-et-Loir, relative à l'intervention du 6 septembre 2020 à Épernon du maréchal des logis-chef Romain LE BRETON et du gendarme Mathieu HARDEL, arrivés avant les sapeurs-pompiers sur les lieux de l'incendie, ils ont procédé d'initiative aux opérations d'évacuation et sécurisation des résidents.

Considérant que la conduite de ces deux militaires est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée au maréchal des logis-chef Romain LE BRETON et au gendarme Mathieu HARDEL, de la brigade de proximité de Maintenon.

Article 2 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le 01 DEC. 2020
01 DEC. 2020

La Préfète,


Fadela BENRABIA